
Nombre de membres en exercice: 10	Séance du 25 novembre 2024
Présents : 8	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 25 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de
Votants: 10	Sont présents: Antoine GAY, Sandrine SAGNES, Daniel SOFFIATTI, Christian CAVERIVIERE, Francis FERRAMOSCA, Adeline MAGNOUX, Jean-François DOUSSIN, Florent CATHARY
	Représentés: Philippe THOMASSIN par Sandrine SAGNES, Florence VERNEY par Christian CAVERIVIERE
	Secrétaire de séance: Francis FERRAMOSCA

Election d'un secrétaire de séance

Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 10 septembre 2024

Objet: Acceptation de don par l'association 1 Million d'Arbres - DE 2024 040

M. le Maire,

Considérant la nécessité de procéder au reboisement de la commune suite aux incendies de 2019 ;

Considérant l'espace de plantations aménagé à l'Arboretum communal ;

Considérant le partenariat conventionné entre la commune et l'association 1 Million d'Arbres présidée par M. Jean-Paul WABOTAÏ ;

Considérant le projet de plantations de plants forestiers établi en collaboration avec l'ONF et la Pépinière Départementale,

INVITE les élus à accepter une donation est effectuée par l'association susmentionnée d'un montant de 2 200€ pour financer les plantations

Le Conseil Municipal après délibération;

ACCEPTE à l'unanimité de donner son accord pour encaisser cette donation

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire

AUTORISE M. le Maire à procéder à l'émission d'un titre au c/756 et la transmission d'un avis des sommes à payer à l'association susmentionnée.

Chats errants

Point de situation : 30 chats stérilisés, 10 stérilisations conventionnées restantes.

Face aux difficultés pour trouver des volontaires sur la commune et dans les associations alentours afin de piéger et transporter les chats jusqu'à la clinique vétérinaire, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour faire appel à un prestataire payant.

Aire de lavage

M. le Maire rappelle qu'à la construction de l'aire de lavage, il avait demandé la création d'une association de vigneron pour en assurer la gestion.

Point de situation : aucune association n'a été créée. L'Aire de Lavage souffre de dysfonctionnements récurrents qui nécessite une intervention de maintenance importante.

M. le Maire interpelle les signataires de la conventions et les invitent à assumer leurs responsabilités vis-à-vis de cette infrastructure.

Les entreprises AZUR ENVIRONNEMENT et SALES seront à nouveau contactées afin de résoudre cette situation.

M. Antoine GAY, Premier Adjoint est chargé du suivi du dossier conjointement avec M. Florent CATHARY, élu. L'organisation d'une réunion avec les conventionnaires et les entreprises concernées afin de prendre une décision concernant la maintenance de l'aire leur incombe.

Incivilités

Ont été signalées au Conseil Municipal les incivilités suivantes :

- la morsure d'un agent communal au cours de l'exercice de ses fonctions par un chien laissé en liberté. Une procédure "chien mordeur" a été appliquée en bonne entente avec le propriétaire de l'animal, permettant d'établir qu'il ne représentait pas de danger sanitaire pour l'agent et le voisinage. Son propriétaire a indiqué qu'il veillerait à promener son animal en laisse, conformément à la réglementation rappelée à l'ensemble des habitants de la commune lors de la campagne de communication papier effectuée suite à cet événement.
- des insultes et des menaces de destruction de véhicule personnel proférées par un administré à l'encontre d'un agent communal au cours de l'exercice des ses fonctions, qui font l'objet d'une vigilance particulière.
- des menaces d'agressions physiques proférées par un administré à l'encontre de M. le Maire du fait de sa fonction, qui ont fait l'objet d'un suivi de la part des autorités compétentes.
- des menaces d'agressions physiques et de mort proférées par un administré de manière récurrente à plusieurs administrés de la commune qui font l'objet d'un suivi de la part des autorités compétentes.

Questions diverses

Point de situation RD3 : suivi comptable et suivi de fin de chantier.

